

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 21 septembre 2017 à 19h30

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 03
Pouvoir : 02
Votants : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le jeudi 21 septembre 2017 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MONTAGNON, Maire.

➤ **CRÉATION DE PARCS DE STATIONNEMENT**

- Demande de subvention au titre des recettes de police pour la création de parcs de stationnement à « Mayol » et à « Bruailles »

Monsieur Le Maire rappelle que la commune n'a pas bénéficié de subventions au titre de la répartition du produit des amendes de police depuis un certain temps et qu'une demande pour la création de parcs de stationnement à « Mayol » et à « Bruailles » a été déposée en août 2017. Un courrier émanant du département en date du 05 septembre 2017 précise qu'éventuellement une subvention peut être allouée à hauteur de 5 142 € pour une dépense plafonnée à 17 140 € HT.

Vote : unanimité

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

- Réussite de l'examen professionnel de Mme Sevim BAROU : création du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Avec les félicitations du conseil municipal, l'agent titulaire, Madame Sevim BAROU, sera nommée au poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe après trois années de services effectifs.

Vote : unanimité

➤ **PROJETS**

- Salle culturelle + mairie : compte rendu C.A.O du lundi 18 septembre 2017

Monsieur Le Maire précise que lors de la Commission d'Appel d'Offres du lundi 18 septembre 2017 à 14h00, quatre architectes ont été retenus, une note sur 20 leur a été attribuée. Ils sont convoqués en mairie le lundi 25 septembre 2017 à 14h00 pour une visite sur site.

➤ **COURRIER DES HABITANTS DU MAS**

- Demande d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

Après lecture du courrier, Monsieur Le maire rappelle que des travaux d'enfouissement ont été réalisés dans le village de Clavières car un renforcement de réseau électrique était nécessaire, de même pour le village de Bruailles où des travaux d'assainissement étaient urgents, et qu'il faut profiter de travaux de voirie ou autres pour faire des enfouissements de lignes.

Un conseiller précise que des travaux de voirie sont nécessaires vers les habitations de M. et Mme LAROCHE et de M. et Mme GONON, de plus, une habitante précise que la voirie sur la place du Mas est fortement dégradée.

Monsieur Le maire indique que les travaux de voirie sont priorisés d'année en année sur la base de critères incluant la dégradation des chaussées, leur taux de fréquentation et les besoins de travaux sur les réseaux enterrés; sur ces bases, d'autres voiries sont prioritaires pour 2018. Cependant, la demande des habitants du Mas est prise en compte et l'enfouissement pourra être fait dans quelques années, à l'occasion d'une rénovation complète de la voirie du hameau.

➤ **SCOLARITÉ :**

- Tarif cantine scolaire

Le conseil municipal autorise Monsieur Le maire a signé des conventions avec les établissements scolaires concernant les tarifs des cantines scolaires.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Centre technique municipal : L'avis du conseil municipal est unanime pour le choix des pierres de parement : ce sont les pierres à muret, irrégulières qui sont choisies.
- Visite en mairie de Mme PEYVEL et deux de ses filles : Monsieur Le maire précise avoir reçu Mme PEYVEL et deux de ses filles qui seraient intéressées pour vendre les parcelles qui se situent au Bourg vers le projet de création de salle et de transfert de la mairie. La superficie totale de ces parcelles est de 4914 m², une proposition de 4000 € pour l'acquisition de ces parcelles sera faite.
- Pacte financier de la C.C.M.V.R : le document retraçant la santé financière des communes de la Communauté de Communes sera adressé à l'ensemble des conseillers.
- C.C.A.S : préparation d'une réunion pour le repas et les colis.

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine PANAZZA Séance levée à 21h45.